RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

[redacted] annexé l'original

S.C.I. 3 C J

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Au capital de 20.000 francs soit 3.048,98 euro

SIEGE SOCIAL : 54 boulevard Saint Marcel 75005 Paris

RCS PARIS : D 423 092 014

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE 29 NOVEMBRE A 18H

Les associés de la S.C.I. 3 C J se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

SONT PRESENTS :

1. Madame Catherine BIRNBAUM qui détient
   100 parts de 1 à 100 en usufruit et 300 parts n°101 à 400

2. Monsieur Cyril BIRNBAUM qui détient
   50 parts de 1 à 50 en nue propriété et 300 parts n°401 à 700

3. Madame Julie BIRNBAUM qui détient
   50 parts de 51 à 100 en nue propriété et 300 parts n°701 à 1000

L'assemblée générale est présidée par Madame Catherine BIRNBAUM.

La présidente constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée peut valablement délibérer

Elle rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination de Monsieur Cyril BIRNBAUM, demeurant à [redacted] en tant que co gérant de la S.C.I. 3 C J

après échange d'observations, personne ne demandant plus la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblé générale extraordinaire décide que Monsieur Cyril BIRNBAUM est nommé co gérant de la société S.C.I. 3 C J sans limitation de durée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.



